

**Atelier international**  
***L'impact des changements climatiques sur le patrimoine culturel***  
New Delhi  
22 mai 2007\*

**RÉSOLUTION**  
(texte original en anglais)

Préoccupés par les indices croissants d'un changement climatique global d'une ampleur sans précédent et de l'impact qu'il pourrait avoir sur les sites, les édifices, les établissements et paysages patrimoniaux, sur les objets mobiliers et sur les traditions vivantes des différentes régions du monde ;

Prenant en considération les rapports et évaluations du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) et le travail réalisé dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) quant à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ;

Rappelant le texte de la Convention du Patrimoine mondial de 1972 et les décisions du Comité du Patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) en 2005 et 2006 en faveur d'une action concertée en matière de documentation, de suivi et d'interventions adéquates pour l'adaptation des sites du Patrimoine mondial aux changements climatiques ;

Rappelant également la Résolution de la 15<sup>e</sup> Assemblée générale du Conseil international des Monuments et des Sites (ICOMOS) à Xi'an en octobre 2005 à l'effet de collaborer pleinement avec l'UNESCO et d'autres organisations pertinentes pour documenter l'impact des changements climatiques sur le patrimoine culturel et développer une stratégie pour réduire les risques au patrimoine culturel ; et

Tenant compte des informations rapportées dans la publication «*Case Studies on Climate Change and World Heritage*» produite en 2007 par le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO ;

Les experts participants à l'atelier international "*Impact of Climate Change on Cultural Heritage*" organisé à New Delhi le 22 mai 2007

**Conviennent** que la grande complexité de l'impact des changements climatiques sur le patrimoine culturel commande une action soutenue de recherche, d'études et de documentation qui engage la collaboration d'experts provenant de multiples champs disciplinaires et professionnels ;

**Reconnaissent** le besoin d'évaluer les risques au patrimoine culturel découlant des changements climatiques, tel que les fontes glacières et les risques de débordements de lacs et d'inondations, la hausse du niveau de la mer, la désertification, l'accroissement des tempêtes, les intrusions d'eaux salines, les invasions d'animaux nuisibles, etc ;

---

\* les Recommandations font l'objet d'un travail de l'ICORP encore à finaliser et seront présentées lors de réunions qui auront lieu dans le cadre de la prochaine Assemblée générale.

**Proposent** que de telles évaluations soient faites tant au niveau macroscopique en cartographiant le patrimoine qui pourrait être en danger qu'au niveau local en analysant la situation précise des sites patrimoniaux et en proposant des stratégies d'adaptation adéquates ;

**Recommandent** que les stratégies d'adaptation aux changements climatiques pour le patrimoine culturel soient intégrées aux méthodes courantes de préservation et de conservation des sites, bâtiments, établissements, paysages, objets mobiliers et traditions vivantes et que des normes et protocoles spécifiques soient élaborés à cette fin. De même, les besoins et enjeux du patrimoine culturel devraient être intégrés dans les politiques et processus institutionnels relatifs à la réduction des catastrophes ;

**Demandent** aux autorités nationales et aux organisations internationales de reconnaître l'importance du patrimoine culturel pour les économies nationales, le tourisme, l'emploi et la cohésion des communautés et d'engager les organisations gouvernementales et non-gouvernementales, les institutions académiques et les individus actifs dans la sensibilisation, la conservation et la protection des biens culturels, au sein des protocoles nationaux et internationaux sur la réduction des risques et l'adaptation aux changements climatiques ;

**Demandent également** que les gouvernements nationaux, les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales et le secteur privé s'engagent dans la protection des sites patrimoniaux spécifiques contre les menaces de dommage et de pertes irréversibles en y mettant les ressources nécessaires ;

**Encouragent** les organisations scientifiques, techniques, académiques ou de recherche ainsi que les individus à collaborer pour réaliser des études spécifiques sur l'impact des changements climatiques sur le patrimoine culturel ;

**Saluent** les efforts de l'Institut National de Gestion des Catastrophes de New Delhi et d'ICOMOS Inde en collaboration avec l'Institut d'archéologie pour l'organisation de cet atelier qui a réuni pour la première fois des spécialistes en changements climatiques et des experts du patrimoine culturel, facilitant ainsi l'interaction, l'échange fertile de points de vue et d'idées, en souhaitant que ces institutions assument un leadership dans cette région du monde pour que de tels échanges s'y poursuivent dans l'avenir ;

**Encouragent** la diffusion de cette résolution et des Recommandations de Delhi issues du colloque du Comité international de l'ICOMOS sur la préparation aux risques (ICORP) sur la gestion des risques pour les sites patrimoniaux comme moyen de stimuler la collaboration future entre les réseaux professionnel, scientifique et institutionnel.

Adoptée à New Delhi, le 22 mai 2007.